



Vers ma route



**BILAN QUALITATIF
2023**

Annexe 3 :

BILAN DE L'ACTION

Opérateur de l'action : APFE

Territoire d'action sociale concerné : TERRITOIRES DES 5 VALLEES (APFE)

Intitulé de l'action : VERS MA ROUTE

Rappel des objectifs inscrits à la convention (cf article 2)

Objectif principal

Permettre aux bénéficiaires de l'action, d'acquérir une mobilité pérenne et durable, adaptée aux besoins et au projet professionnel visé. La mobilité ne peut se résoudre qu'au passage du permis de conduire, mais aussi prendre en compte les ressources et solutions locales.

Bilan/évaluation (*pertinence, efficacité, efficience, impact...*)

Quantitatif :

Nombre de bénéficiaires du RSA ayant participé à l'action :

➤ **Effectifs des participants**

	Nombre d'accompagnements
APFE	209
AAJ	
Coach carrière	
TOTAL	

● **Age des bénéficiaires :**

Tranche d'âge	Moins de 25 ans	De 25 à 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans
APFE	18	135	54	2
Coach Carrière				
AAJ				
TOTAL				

APFE : 65% du public accompagné a entre 25 et 40 ans. C'est un public avec lequel l'apprentissage n'est pas évident car le processus est plus lent, il faut proposer différents supports d'apprentissage. Dans notre accompagnement, il faut donc savoir mettre en confiance des personnes qui doutent beaucoup d'elles-mêmes et qui n'ont pas une très haute estime de leur personne.

CC :

AAJ :

● **Niveau de formation des bénéficiaires**

Niveau formation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6	Niveau 7
APFE	15	114	60	14	3	2	1
COACH CARRIERE							
AAJ							
TOTAL							

APFE: 62% du public accompagné sur le dispositif Vers Ma Route a un niveau 1 ou 2. Ce sont des personnes qui ont arrêté l'école très tôt : classe de troisième en partie voire même 1^{ère} ou 2^{ème} année de collège. Il s'agit d'un public qui rencontre généralement de grosses difficultés d'apprentissage et qui encore une fois n'a pas une très haute estime de lui-même. Dans notre accompagnement, nous passons beaucoup de temps à les valoriser et à travailler la confiance en soi. Cela prend beaucoup de temps à expliquer, reformuler les questions de code et à rechercher des techniques de mémorisation, utilisation d'un cahier afin de noter les difficultés rencontrées et permettre ainsi de les voir ensemble. Le vocabulaire technique est parfois compliqué pour le public accompagné. Malheureusement, à la fin de l'accompagnement, certaines personnes ne sont en mesure de passer le code et cela ajoute au sentiment de piètre estime qu'ils ont d'eux-mêmes.

CC :

AAJ :

• **Composition de la famille**

Composition	Seul avec enfant	Seul sans enfant	Couple avec enfant	Couple sans enfants
APFE	69	55	69	16
CC				
AAJ				
TOTAL				

APFE : 33% des personnes accompagnées sur le dispositif sont des ménages monoparentaux, et plus particulièrement des femmes seules élevant leurs enfants. Dans le cadre des accompagnements sur le dispositif Vers ma Route, il arrive d’avoir des absences car les participants n’ont personne pour garder leurs enfants, de même quand les enfants sont malades. Parfois, les mamans sont autorisées à venir avec leurs enfants. Il est demandé de prévoir de quoi occuper leurs enfants et d’éviter les jeux sonores. Si rien n’a été prévu, un dessin ou un coloriage est alors proposé.

Quotidiennement les intervenants travaillent pour la réussite du public accueilli. Ceci n’est pas toujours aisé car il faut composer avec toutes les difficultés du public accompagné (âge, niveau de formation, composition de la famille). Tous ces composants sont des freins à l’accompagnement et le délai des 6 mois est parfois trop court pour s’enorgueillir d’une quelconque réussite.

CC:

AAJ:

- Les types d'accompagnements

APFE : sur les 209 personnes accompagnées sur l'année 2023 (certaines avaient plusieurs objectifs) :

- 186 souhaitent être accompagnées pour l'apprentissage du code de la route (soit plus de 88%).
- 41 souhaitent être accompagnées pour trouver des solutions de financement de leur permis de conduire ainsi que le passage de celui-ci, et 1 personne a eu un double financement lors de son accompagnement (permis + voiture).
- 1 souhaite être accompagnée pour trouver des solutions de financement de l'assurance voiture.
- 8 souhaitent être accompagnées pour trouver des solutions de financement d'un véhicule.
- 11 ont besoin d'être accompagnées pour faire les démarches administratives pour récupérer leur permis de conduire. **Toutes pour la récupération de leur permis ? Sont-elles identifiées comme ayant obtenu leur permis ou code ?**

Coach Carrière :

AAJ

- Les suites de parcours des bénéficiaires de l'action

L'action Vers ma route est un dispositif qui permet aux personnes de lever des freins à la mobilité (aide à l'apprentissage du code de la route, aide aux montages de dossiers pour demander des aides financières à différents organismes, accompagnement éventuellement à la prise des transports en commun, aide aux différentes démarches administratives pour récupérer le permis suite à une invalidation de celui-ci). Les personnes accompagnées sont suivies par d'autres professionnels pour l'accompagnement vers l'emploi. Toutefois, notre rôle est aussi de travailler l'aspect de l'emploi avec eux et notamment à travers la mobilité, et nous ne manquons pas le faire dès que le sujet se présente. Cependant, bien souvent, nous n'avons pas les informations concernant leurs différents contrats de travail quand ils ont la chance de retourner vers l'emploi. **Nous nous devons de nous renseigner notamment auprès de leur référent car l'une des sorties ds le tableau est l'emploi. Revoir la dernière phrase.**

Qualitatif :

• Les modalités d'accueil et d'accompagnement des participants

➤ Dates et lieux de réalisation de l'action

L'action s'est déroulée sur l'année 2023. Nous faisons en sorte d'intervenir au plus près des participants. Ainsi, nous intervenons sur plusieurs lieux et principalement dans des locaux communaux ou des locaux internes à chaque structure. A ce jour, nous commençons à rencontrer des difficultés pour la réservation des bureaux car la demande est grandissante.

APFE	Interne : Doullens, Liomer Externe : Airaines, Conty, Flixecourt, Saint Ouen, Poix de Picardie, Ailly sur Somme et Picquigny.
AAJ	
Coach Carrière	

➤ Supports et moyens de communication

La plaquette de présentation a été diffusée à l'ensemble des partenaires retenus dans le cadre de l'appel à projets lors du lancement. Une présentation dans les MDSI a été réalisée auprès des partenaires et des référents RSA.

Suite à la prescription vers l'action, le bénéficiaire reçoit une invitation à un entretien diagnostic. Lors de ce premier entretien, le référent présente l'accompagnement et identifie les besoins et objectifs en termes d'aide à la mobilité ainsi que leur projet professionnel. Ces engagements sont contractualisés. Est réalisé également un entretien diagnostic de mobilité à l'aide du diagnostic numérique qui permet de noter les freins à la mobilité et ainsi de mieux pouvoir orienter et définir un plan d'actions.

Beaucoup de bénéficiaires sont orientés sur un objectif de compréhension du code de la route, cette année cela a représenté 88%. Il est proposé à ces participants d'acquérir un outil informatique (la prépa-code) ainsi qu'un livre de code afin qu'ils puissent travailler le code de la route de chez eux. Pour les personnes n'ayant pas de matériel informatique, nous leur proposons des tablettes. Ce prêt est contractualisé par la signature d'une convention tripartite.

Les participants sont reçus en entretien individuel, durant au minimum 1 heure, tous les mois à minima et le plus souvent tous les quinze jours afin de contrôler le travail réalisé sur la prépa-code et ainsi pointer du doigt le manque de travail si cela s'avère nécessaire (en leur rappelant le contrat d'engagement qu'ils ont signé), leur dispenser des aides à l'apprentissage du code en s'adaptant à chacun et effectuer les démarches auprès de différents services afin qu'ils puissent s'inscrire à l'examen du code de la route, ou effectuer toutes les démarches nécessaire pour la récupération du permis, ou encore pour



solliciter différents organismes et demander une aide financière (financement permis, financement voiture, financement assurance). Des fiches et des sites sont également communiqués aux participants pour les notions sur lesquelles ils rencontrent des difficultés. Des entretiens en petits groupes sont également proposés dès lors que les participants ont un certain niveau de connaissance. Si les niveaux d'apprentissage sont trop différents, des sous- groupes sont alors créés.

Les rendez-vous sont donnés au plus proche de chez eux, dans des mairies, des centres sociaux. Il est à noter que l'APFE a fait le choix d'acquérir des locaux à Doullens et d'en louer à Flixecourt afin de répondre à une forte demande sur ces territoires.

Pour les personnes rencontrant des difficultés de connexion à internet, nous leur remettons un DVD contenant 5 séries de code et un livre de code pour la somme de 5€. Ceci n'est pas suffisant, mais cela permet aux participants de commencer l'apprentissage en attendant de pouvoir utiliser la prépa-code. Nous préconisons également à ces personnes de se rendre à la médiathèque de leur village s'il y en a une, afin de pouvoir se connecter, visionner les cours et de réaliser des séries de code. Pour les personnes rencontrant des difficultés de lecture, les conjoints ou enfants sont invités à venir à un entretien afin de leur expliquer le fonctionnement de l'application et l'aide qu'ils peuvent apporter le long du suivi. De plus, pour l'examen du code de la route une inscription sur une session dys est alors proposée et expliquée.

Certaines personnes ne possèdent pas d'outil informatique, indispensable pour l'apprentissage du code de la route à partir de la prépa-code, nous mettons alors à disposition des tablettes après signature d'une convention de prêt. L'accompagnement évolue sans cesse afin de s'adapter au mieux aux besoins des participants. **D'où l'intérêt du positionnement vers l'électronisme par exemple.**

Des ateliers de la sécurité routière ont également été proposés aux participants. En 2023, 4 ateliers ont été mis en place, 2 sur Doullens le 16 Novembre et 2 également sur Liomer le 04 Décembre. Afin d'accueillir ces personnes sur ces lieux, le co-voiturage a été favorisé. Pour les personnes sans solution, Le service « transport solidaire » de l'APFE a été sollicité.

- Atteinte des objectifs

APFE

Le département nous a conventionné pour 100 accompagnements en file active durant l'année 2023.

Cet objectif a été atteint.

Pour l'objectif de mobilité pérenne le chiffre de 5% n'est pas représentatif de l'atteinte des objectifs car il a été considéré par ce chiffre les personnes ayant une solution pérenne, c'est-à-dire les personnes ayant axées à l'emploi par le biais de l'utilisation de transport en commun ou de l'obtention d'un permis et/ou du véhicule permettant d'attester d'une mobilité autonome et pérenne.

Il est à prendre en considération de l'atteinte des objectifs définis lors de la prescription qui sont de la moitié des participants qui ont passé une étape (dont ceux ayant atteint la mobilité pérenne). Il est à noter également que ceux sortis sans l'atteinte des objectifs l'atteignent par la suite notamment pour les personnes sur l'obtention du permis qui entre démarches administratives (demandes de financement successives) et leçons de conduite le délai de 6 mois passe vite et 13 personnes sont sorties sans avoir obtenu leur permis sur la durée de l'accompagnement mais sont toujours en suivi dans une auto-école. Prenons en considération que ces personnes, si aucun moyen de transport leur étaient à disposition la question de l'atteinte de l'objectif aurait été identifiée comme partiellement atteint alors qu'en présence, elles ont été identifiées comme non atteintes.

On peut donc considérer que nous avons permis à près de 50% des participants de franchir une étape vers une mobilité autonome et que à minima 25% des personnes sorties poursuivent leur accompagnement avec leur référent et/ou auto-école.

On peut considérer que l'impact auprès des participants est très positif puisque le dispositif permet de les remettre dans une dynamique de mobilité (au sens large).

Une majorité des participants est contente de venir à ces rendez-vous bimensuels.

De plus, quand ils réussissent à obtenir l'examen du code de la route, ou encore le permis de conduire, ils se sentent valorisés (c'est pour la plupart d'entre eux, une première réussite à l'examen).

Ce sentiment de réussite peut les porter vers une dynamique d'emploi.

Chaque mois, sont transmises par mail les données quantitatives à travers le tableau de suivi qui est proposé par le Département, ainsi que les émargements de tous les participants à chacun des prescripteurs.

Des échanges réguliers, avec les référents de parcours, permettent de partager les éléments concourant à la détermination de la suite des parcours et d'évoquer leur évolution. De plus, les absences et manquements aux engagements leur sont également communiqués ainsi qu'au responsable territorial cohésion sociale et logement.

Malgré l'atteinte des objectifs, il faut passer par différents accompagnements afin que la mobilité soit pérenne. En effet, plus de 88% des personnes sont accompagnées dans l'apprentissage du code de la route. Même si cet objectif est atteint, il ne permet pas une mobilité pérenne. Dans la majorité des situations, les participants sont dans l'incapacité de financer leur permis et leur voiture. Plusieurs accompagnements sont donc nécessaires pour l'atteinte d'une mobilité pérenne.

Coach Carrière :

AAJ :

- Les partenaires mobilisés pour réaliser cette action (associations, collectivités locales, ...) et les types de partenariat mis en place (buts et difficultés rencontrés)
 - Les travailleurs sociaux du Département (les assistantes sociales, les accompagnants socioprofessionnels, les RPCS) qui identifient les personnes ayant besoin d'être accompagnées pour lever le frein de la mobilité.
 - Les auto-écoles et auto-écoles sociales.
 - Les « démarches simplifiées » afin de réactiver le NEPH des participants
 - La DDTM pour l'inscription à l'examen du code de la route sur une session DYS.
 - Ediser qui nous fournit les Prépa-code et les livres
 - Les mairies des différents territoires. Il faut parvenir à concilier notre emploi du temps, les disponibilités des locaux et celles des participants.
 - Les transports solidaires de l'APFE afin de véhiculer les participants lorsqu'ils sont dans l'incapacité de se rendre sur le lieu du rendez-vous,
 - La plate-forme ANTS afin d'inscrire les participants,
 - Les intervenants de la sécurité routière qui animent divers ateliers,
 - Pôle emploi.
 - Les points d'examen (la poste, objectif code, exacode) pour le passage du code de la route

- Les moyens (matériels, pédagogiques, etc.) mobilisés pour la réalisation de cette action
 - Matériels :

Chaque référent a à sa disposition : ordinateur, connexion internet, téléphone, imprimante, scanner et véhicule.
Nous disposons également d'une salle de code avec vidéo projecteur, ainsi que d'une auto-école sociale.

 - Pédagogiques :
 - Diagnostic numérique permettant d'établir un diagnostic de départ et d'établir un plan d'actions.
 - La prépa-code pour l'entraînement à la compréhension du code de la route
 - Les outils « Code de la Route » : fiches pédagogiques, livre de code, DVD, affiches, ...
 - L'approche du véhicule

• Les principaux motifs de sorties de l'action et les orientations définies avec les participants

APFE

OBJECTIF CODE :	TOTAL
TOTAL	110
Code obtenu	39
Code partiellement obtenu (1 présentation à l'examen)	8
Code pas obtenu	23
Code pas obtenu mais réintégration	6
Non respect	15
Déménagement	7
Santé	7
Emploi	4
Décès	1

OBJECTIF PERMIS	TOTAL
TOTAL AIDE FINANCIERE	31
↳ Total Pour le Permis	29
Aide obtenue	22
Non respect	3
Santé	2
Refus du département	1
Pas obtenu les documents dans le temps	1
↳ Total pour la voiture	4
Voiture acquise	3
Achat impossible	1

TOTAL PERMIS DE CONDUIRE	31
Total Permis obtenu	10
Total Permis en cours	13 et les 7 autres ?

TOTAL ASSURANCE	1
-----------------	---

1 participante a obtenu 2 aides financières durant son accompagnement (permis + voiture)

Au 31 Décembre 2023, 85 personnes étaient toujours accompagnées. **C'est en deçà de la file active ce qui n'envoie pas une image positive.**

CC

AAJ

APFE

Durant cette année 2023, 209 personnes ont été accompagnées. 120 sont sorties du

dispositif.

* Code de la route :

- 39 participants ont obtenu leur code de la route.

12 autres personnes l'ont également obtenu mais sont toujours accompagnées pour les aider dans le financement des heures de conduire.

- 29 participants sont sortis du dispositif sans obtenir leur code de la route, 17 personnes sont sorties sans atteindre cet objectif, **N'est ce pas la même chose ?**

- 12 bénéficient actuellement d'un nouvel accompagnement afin d'acquérir les dernières notions qui leur ont manqué,

- 8 personnes ont passé l'examen du code de la route, mais ont malheureusement échoué.

Sont-elles sorties ?

* Permis de conduire :

- 10 personnes ont obtenu leur permis de conduire

- 13 sont sorties du dispositif car elles sont arrivées au terme de l'accompagnement mais poursuivre leur apprentissage de la conduite.

* Aides financières :

31 personnes ont été aidées pour trouver des solutions de financement :

- 29 participants ont sollicité une aide pour le financement des heures de conduite, 22 personnes ont bénéficié de cette aide,

- 1 demande a été refusée par le département,

- 1 personne n'a pas fourni ses justificatifs dans les temps.

Les aides du droit commun sont sollicitées en priorité (France travail et Hauts de France), si aucune n'est possible, l'aide « coup de pouce insertion » du département est alors demandée.

Une grande majorité des personnes ayant obtenu une aide financière pour l'apprentissage de la conduite, sort du dispositif car le délai de 6 mois est atteint, mais celles-ci sont toujours en apprentissage, sans avoir encore été présenté à l'examen de conduite. 10 personnes ont obtenu leur permis avant la sortie du dispositif.

3 personnes ont pu acquérir une voiture. La recherche d'un véhicule n'est pas aisée actuellement, car les tarifs de l'occasion ont connu une hausse considérable, et les biens sont rares. De plus, lorsque le participant trouve un véhicule qui lui convient, il faut être très réactif afin que le dossier soit monté dans les plus brefs délais, car les vendeurs réservent le véhicule que pendant un laps de temps relativement court.

Un participant ayant ce besoin, n'ayant aucune économie et se trouvant dans une situation très précaire, n'a pu trouver un véhicule malgré l'aide financière. **Pourquoi ce n'est pas avec les aides financières ?**

A la fin de chaque accompagnement, les participants sont réorientés vers leur référent RSA.

Pour les personnes ayant obtenu leur code de la route, une présentation de l'auto-école sociale de Liomer leur a été faite, et les coordonnées téléphoniques leur ont été transmises. Dans leur bilan, un nouvel accompagnement sur le dispositif « vers ma route » est préconisé afin de les aider à trouver des solutions de financement du permis de conduire mais également de suivre leur apprentissage de la conduite.

Pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement suite à une suspension ou annulation de permis, la DDTM est très souvent sollicitée pour connaître la situation du participant car ils sont généralement dans l'incapacité de l'indiquer. Suite à cela, le

participant est guidé et conseillé dans les différentes démarches (tests psychotechniques, examens et visites médicales), et est également accompagné dans l'apprentissage du code de la route. Suite à toutes ces démarches, le participant est accompagné pour la fabrication de son permis sur l'ANTS. Cette année 3 personnes dans cette situation ont pu récupérer leur permis.

A la sortie du dispositif, les bénéficiaires ont en leur possession leur cerfa 02, ou leur NEPH afin de pouvoir s'inscrire à l'examen du code de la route pour ceux qui ne l'ont pas obtenu ou pour s'inscrire en auto-école pour débiter les heures de conduite.

• Evolution du contenu de l'action en cours de déroulement

Des formations en petit groupe se sont généralisées sur tous les lieux d'accueil. Dès lors que les participants ont acquis un certain niveau de connaissance (thème L, C et R), ils sont positionnés sur les ateliers en groupe. Les interactions et la communication entre participants induisent d'autres stratégies d'apprentissage qui en générale se révèlent plus efficaces.

Actuellement, des ateliers en sous-groupe ont été mis en place afin de répondre aux mieux aux besoins de chacun.

Nous avons sollicité les intervenants de la sécurité routière afin de proposer des ateliers sur la nouvelle signalisation et sur les usagers vulnérables.

Nous travaillons également sur la mise en place d'un atelier mobilité/emploi.

• Les modalités de travail mises en œuvre avec les services du Département (Territoires d'action sociale et services de la DCSL)

Dès la réception des prescriptions validées par les services du Département, le participant est convoqué sur le site le plus proche de son domicile pour lui présenter le dispositif ainsi que le contrat d'engagement. Si ce dernier accepte d'intégrer l'action, une fiche de retour de prescription est transmise au prescripteur et à la direction de la cohésion sociale et du logement.

En cas de manquement aux engagements d'insertion, un signalement sans délai est transmis au responsable territorial de la cohésion sociale et logement.

Le 07 Février, une réunion avec la responsable de la cohésion sociale et du logement/pôle insertion avec cet ordre du jour :

- L'AAP insertion
- Les RI des aides financières et FSL
- Questions diverses

Le 16 Mars, présentation des plateformes mobilité solidaire

Le 21 Mars, présentation de Mobin hauts de France

Le 29 Juin, comité de suivi avec Mme Dorothee Damay

Le 11 septembre, présentation du dispositif « vers ma route » au Ceser

Le 19 Septembre, réunion à la MDSI de Flixecourt concernant la présentation des différents acteurs.

Le 05 Octobre, réunion d'information « illetronisme » association le cardan

Le 19 Octobre, invitation cérémonie de remise de prix solidarité et dynamique rurale par Ceser

Le 14 Novembre, Comité de suivi avec le département

Le 16 Novembre (Doullens) et le 04 Décembre (Liomer) : 4 ateliers de sécurité routière ont mené par les bénévoles.

- **Les modalités de travail menées avec les référents RSA mandatés par le Département**

Établir des liaisons régulières avec le référent de parcours RSA en charge du suivi de l'allocataire RSA et de la coordination de son parcours, notamment dans les cas suivants :

- Toute absence ou tout manquement aux engagements d'insertion est signalé sans délai au référent de parcours RSA.
- Partager avec le référent de parcours RSA, les éléments concourant à la détermination de la suite de parcours de l'allocataire RSA.
- Faire remonter mensuellement chaque mois la fiche d'émargement au référent RSA.

- **Les difficultés rencontrées pour l'atteinte des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs**

- S'adapter aux personnes qui ont des troubles cognitifs : créer des outils qui soient adaptés à chacun (certaines personnes ne savent ni lire, ni écrire, d'autres sont atteints de troubles dys, (pour ces personnes, un parcours de 6 mois est trop court). Il est à noter que ce sont le plus souvent des personnes qui sont réellement motivées, ce qui est d'autant plus frustrant.
- Accepter de ne pas faire de code sur une séance ou motiver les personnes à travailler sur le code : parfois, nous accueillons des personnes avec des problèmes personnels très lourds et ils ressentent le besoin d'en parler.
- Concilier la vie de famille avec le travail du code : parfois certains parents ont du mal à trouver le temps pour travailler le code.
- Les problèmes de connexion internet : parfois, certains n'ont pas travaillé le code car ils ont des problèmes de connexion (nous leur demandons pourtant lors de la signature du contrat d'engagement de pallier à cela en faisant du partage de connexion, en allant dans de la famille...mais très souvent ce n'est pas respecté). Ils peuvent poursuivre l'apprentissage à partir du livre qui leur est proposé, mais cette solution n'est que provisoire car il faut qu'ils puissent s'entraîner à l'épreuve de l'examen du code de la route.
- Difficulté pour récupérer les documents demandés pour l'inscription ANTS ou pour réactiver le NEPH (cni, justificatif de domicile, JDC, ASSR...) : parfois, ils ont perdu leurs documents ou se les sont faits voler, on leur demande donc de faire les démarches pour refaire la carte d'identité par exemple, et ils ne les font qu'après de nombreuses demandes de notre part... tout cela est du temps que nous ne passons pas à faire du code.
- Difficulté pour récupérer les différents justificatifs pour monter les dossiers d'aide financière

- Certaines personnes sont très souvent absentes, et ne travaillent pas suffisamment sur la prépa-code, ce qui freine leur apprentissage et ne leur permet pas de passer l'examen dans les temps.
- Difficulté à trouver un véhicule chez un professionnel à un prix raisonnable.
- Comme pour les années précédentes, l'action est sur un territoire très étendu ce qui rend parfois difficile la gestion de celle-ci. En effet lorsqu'un bénéficiaire annule son rdv ou ne se présente pas, il est très difficile de pouvoir lui redonner un rendez-vous physique rapidement, mais les référents ont fait de leur mieux pour accompagner et suivre le bénéficiaire dans son parcours mobilité
- Certains participants de moins de 25 ans sont orientés sur le dispositif pour l'apprentissage du code de la route, sans avoir fait au préalable leur Journée d'Appel et de Citoyenneté. Les délais pour être convoqués étant relativement longs, et l'accompagnement ne pouvant excéder 6 mois, il est très compliqué de réaliser toutes les démarches dans les temps (inscription JDC avec attestation, et auprès de l'ANTS pour récupérer le NEPH, indispensable pour l'inscription à l'examen du code de la route).

• Les pistes d'améliorations

Augmenter le temps de parcours pour les publics DYS ou en situation d'illettrisme afin de rendre l'action plus accessible aux personnes en difficultés.

L'APFE a désormais une auto-école sociale. Cette AES va permettre aux personnes qui ont obtenu le code de poursuivre leur travail sur la mobilité en ayant un accompagnement adapté à son rythme, sans se soucier du nombre d'heures et donc du prix.

Faciliter la poursuite de parcours afin de pouvoir répondre à la demande, mais aussi faire en sorte que le code de la route ne soit pas une finalité. Mettre en place une continuité de l'action en proposant des solutions de financement pour amener le bénéficiaire jusqu'à l'examen de conduite et même l'acquisition d'une voiture serait logique et pertinent.

Proposer de nouveaux ateliers :

- Préparation mentale pour la confiance en soi.
- Gestion du stress avant le passage d'examens.
- Accompagner aux changements de comportements (Co voiturage : communiquer/sensibiliser et tester).

Continuer de développer le partenariat sur les territoires (en proposant de réaliser des informations collectives au sein des structures).

Les 2 référentes du dispositif « Vers ma route » ont demandé une formation de « Conseiller en mobilité » afin d'acquérir des compétences complémentaires dans ce domaine.